Procès des attentats : journaliste et compagne d'une victime, elle est frappée par "la parcimonie avec laquelle sont employés les termes de «terrorisme islamiste» pour qualifier les faits"

17/11/2021 à 12h51



Depuis le début de ce procès, une chose me frappe particulièrement : c'est la parcimonie avec laquelle sont employés les termes de «terrorisme islamiste» pour qualifier les faits du 13 novembre 2015. Comme si l'expression était minée. Comme si l'employer, c'était se ranger dans un camp politique. Comme si ce procès n'était pas avant tout là pour établir la vérité sur les faits, et ce faisant la responsabilité des personnes qui comparaissent.

La semaine dernière, précédant la déposition de l'ancien président de la République François Hollande, une bataille juridique a eu lieu dans la salle d'audience, certains avocats de la défense (presque tous), s'élevant contre la comparution de l'ancien président, mais plus encore contre la venue à la

barre «d’experts» du phénomène jihadiste.

Que faut-il y lire ? D’abord, une volonté de détacher l’idéologie qui a mené aux actes, des débats. Or dans un procès à caractère terroriste, l’idéologie a une place essentielle puisque le terrorisme consiste à faire le choix d’utiliser la violence au service d’une cause politique, en l’occurrence l’islamisme pour ce qui nous concerne aujourd’hui. Par ailleurs, d’autres experts auraient été proposés par la défense, mais ceux-ci, nous dit-on, auraient refusé de venir de peur d’être assimilé au djihadisme.

Libération

> *Même dans #Libé on commence à s’inquiéter de la dérive du procès #13novembre qui ne parle pas d’islamisme. pic.twitter.com/2l5ov74oKV*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) November 16, 2021*